



PROGRAMME MUNICIPALES 2026

VILLE D'ANNECY



Rassemblement
National

Introduction

Annecy traverse aujourd’hui une période où son identité, sa tranquillité et sa qualité de vie sont mises à mal. L’insécurité progresse, la propreté recule, et nos repères s’effacent peu à peu. Des décisions sont imposées sans véritable débat, transformant nos quartiers sans considération pour ceux qui y vivent. Trop souvent, les habitants ont le sentiment d’être oubliés par ceux qui prétendent les représenter.

Le constat est clair : la politique municipale actuelle ne répond plus aux besoins réels des Annéciens. Des alliances de circonstance, des ambitions personnelles et des promesses renierées ont remplacé l’intérêt général. Cette situation ne peut plus durer. Il est temps de rompre avec ce système qui tourne en rond, qui se protège lui-même et qui oublie pourquoi il existe.

La liste « Retrouvons Annecy » propose une rupture nette avec ces pratiques. Notre démarche est simple : bâtir un programme concret, enraciné dans la réalité du terrain, pensé avec et pour les Annéciens. Nous privilégions la sincérité, la constance et le bon sens à la place des manœuvres politiciennes et des effets d’annonce.

Ce programme vise à redonner à Annecy sa tranquillité, sa stabilité et sa douceur de vivre, ce qui a toujours fait sa force et doit redevenir sa fierté. Les propositions qui suivent ont été construites autour de priorités claires : sécurité, logement, économie locale, cadre de vie, gouvernance et services de proximité. Chaque mesure est chiffrée, réaliste et finançable, pour que les engagements pris soient tenus.

Notre équipe, composée de femmes et d’hommes de tous horizons, représente la diversité et le dynamisme d’Annecy. Ce sont des Annéciens ancrés dans la vie quotidienne, qui travaillent ici, élèvent leurs enfants ici et ont à cœur de transmettre une ville sûre, harmonieuse et accueillante. Ensemble, nous voulons offrir à Annecy un avenir serein, ambitieux et fidèle à son identité.

1. SÉCURITÉ : PRIORITÉ AUX ANNÉCIENS

Constat : Annecy connaît une hausse des incivilités, des agressions, et des atteintes à la tranquillité publique, au-delà de la moyenne des villes de même taille. La majorité actuelle, à direction écologiste, a privilégié l'idéologie au détriment de l'autorité municipale. Nous proposons une politique claire : protéger les Annéciens, soutenir nos agents, et garantir l'ordre dans l'espace public.

Éléments d'explication : ce chapitre combine renforcement humain, outils modernes et organisation structurée. L'objectif est d'assurer une présence policière dissuasive, de prévenir les incivilités et de traiter rapidement les situations signalées, afin que les habitants retrouvent un sentiment de sécurité durable.

1.1 - Proposition 1 : Recruter 20 policiers municipaux supplémentaires

Objectif : Renforcer significativement la présence policière dans tous les quartiers, réduire les délais d'intervention, assurer une couverture homogène jour et nuit, et augmenter la capacité de prévention grâce à des patrouilles régulières et visibles.

Contexte : Annecy dispose aujourd'hui d'environ 80 agents de police municipale. Nous voulons porter cet effectif à environ 100.

Coût estimé :

Salaire + charges annuelles/agent \approx 46 000 €

Total : 920 000 € / an

Financement : redéploiement du budget de fonctionnement (contre-budget RN, coupes dans la communication et les subventions secondaires).

Explications complémentaires : le renforcement des effectifs permet d'élargir les créneaux de patrouille, de couvrir plus finement les secteurs sensibles et d'améliorer la réactivité. Des indicateurs simples permettent d'en suivre l'impact : présence par quartier, temps moyen d'intervention, nombre d'incivilités traitées.

1.2 - Proposition 2 : Réserver 20 logements municipaux aux agents de sécurité

Objectif : Lever l'un des freins principaux au recrutement d'agents de sécurité en leur garantissant un logement abordable à proximité de leur lieu de travail, améliorant ainsi leur disponibilité et leur ancrage local.

Méthode : blocage de 20 logements intermédiaires existants du parc municipal pour une affectation prioritaire aux policiers (via convention).

Coût :

Coût direct nul (logements déjà existants).

Perte locative compensée par l'avantage opérationnel.

Coût neutre à court terme, incitation forte au recrutement.

Explications complémentaires : le logement est un frein important au recrutement et à la fidélisation. La réservation ciblée, via convention avec les bailleurs, sécurise l'attractivité des postes tout en restant neutre en coût direct.

1.3 - Proposition 3 : Installer 100 caméras de vidéosurveillance supplémentaires

Objectif : Augmenter la capacité de surveillance et de dissuasion dans les zones sensibles, prévenir les délits aux abords des lieux publics et faciliter l'identification rapide des auteurs en cas d'infraction.

Chiffrage :

Caméra intelligente + installation : ~3 000 €/unité

Total : 300 000 € (investissement unique)

Financement : contre-budget investissement - réaffectation des dépenses non prioritaires.

Explications complémentaires : le déploiement suit une cartographie des faits et des flux (écoles, gares, parkings). La mise en service s'accompagne de la signalétique réglementaire, d'un plan de maintenance et d'un contrôle de conformité.

1.4 - Proposition 4 : Moderniser le centre de supervision urbain (CSU)

Objectif : Optimiser le traitement des images de surveillance, renforcer la coordination avec les autres forces de l'ordre, et exploiter les nouvelles technologies pour anticiper et réagir rapidement aux incidents.

Coût estimé : 165 000 € (investissement ponctuel)

Financement : ligne investissement - redéploiement des crédits "communication" et "événementiel".

Explications complémentaires : un CSU modernisé améliore le traitement en temps réel et la coordination interservices. La formation des opérateurs et la traçabilité des accès assurent un usage proportionné des outils.

1.5 - Proposition 5 : Créer une brigade de tranquillité nocturne

Objectif : Renforcer la sécurité des Annéciens durant les horaires les plus exposés, en particulier les soirées et nuits, et sécuriser les flux autour des lieux de loisirs, culturels et de transport.

Composition : 8 agents affectés aux horaires 18h-2h, avec formation dédiée.

Coût :

Salaire + équipement \approx 50 000 €/agent/an

Total annuel : 400 000 €

Financement : économies sur subventions associatives peu efficientes.

Explications complémentaires : la brigade concentre ses efforts sur les fins de journée et la nuit, aux abords des cinémas, des transports et des zones de détente. La planification s'adapte aux événements et aux pics saisonniers.

1.7 - Proposition 7 : Déployer la vidéoprotection autour des écoles et crèches

Objectif : Protéger efficacement les enfants et le personnel éducatif en assurant une surveillance constante aux abords des établissements scolaires et en dissuadant toute tentative d'intrusion ou d'agression.

Nombre d'écoles ciblées : 40 (maternelles et primaires publiques)

Coût :

Caméras + signalétique + maintenance : 3 500 €/école

Total : 140 000 €

Financement : ligne "rénovation sécurité" du contre-budget + subventions de l'État.

Explications complémentaires : la vidéoprotection renforce la dissuasion aux abords des écoles et des crèches. Les emplacements sont définis avec les directions d'établissement et les représentants de parents.

1.8 - Proposition 8 : Dédier une cellule municipale à la lutte contre les incivilités

Objectif : Mettre en place une structure municipale réactive pour traiter rapidement les incivilités, améliorer la qualité de vie et éviter la banalisation des troubles du quotidien.

Composition : 1 coordinateur + 1 agent mobile + lien direct avec la police.

Coût annuel estimé : 100 000 €

Financement : redéploiement de crédits secondaires.

Explications complémentaires : une cellule dédiée clarifie le circuit de traitement et les délais-cibles, avec un point de contact identifié pour les habitants.

Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Recrutement de 20 agents	920 000 €
Réservation de 20 logements	Coût neutre
100 caméras	300 000 €
Modernisation CSU	165 000 €
Brigade nocturne	400 000 €
Vidéoprotection écoles	140 000 €
Cellule incivilités	100 000 €
Total estimé (année 1)	2 025 000 €

Rappel : Le contre-budget du RN dégage plus de 5,5 M€ de marge, permettant de financer ce plan sécurité sans hausse d'impôts.

2. ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET ÉQUIPEMENTS : AU SERVICE DES FAMILLES ANNÉCIENNES

Constat : Les écoles d'Annecy sont vieillissantes, souvent mal isolées, et certains équipements collectifs sont inadaptés à une pédagogie moderne et à l'accueil digne des enfants. Dans le même temps, l'idéologie s'est insinuée dans certaines activités périscolaires via des associations peu contrôlées.

Nous défendons une politique éducative fondée sur trois principes : neutralité, efficacité, et bien-être de l'enfant.

Éléments d'explication : ce chapitre développe des mesures concrètes pour améliorer les infrastructures, soutenir les familles et encourager les initiatives intergénérationnelles. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale tout en optimisant les ressources publiques.

2.1 - Proposition 1 : Rénovation thermique des écoles et crèches

Objectif : réduire les factures de chauffage, améliorer le confort des enfants et personnels. Cette action vise également à garantir un usage optimal des fonds et à maximiser les bénéfices pour les habitants.

Cible : 20 établissements scolaires publics prioritaires (écoles maternelles, élémentaires, crèches municipales).

Travaux ciblés : isolation, fenêtres double vitrage, ventilation.

Coût moyen par site : 100 000 €

Coût total estimé : 2 000 000 € (investissement pluriannuel)

Financement : contre-budget investissement (retrait de dépenses idéologiques inutiles) + subventions de l'État ou de l'ADEME.

Explications complémentaires : cette proposition s'accompagne d'un suivi rigoureux pour s'assurer que les objectifs fixés soient atteints dans les délais et le budget impartis.

2.2 - Proposition 2 : Remise à niveau des équipements scolaires et gymnases municipaux

Objectif : permettre aux enfants d'avoir accès à des outils modernes et des lieux d'activité sains. Cette action vise également à garantir un usage optimal des fonds et à maximiser les bénéfices pour les habitants.

Contenu :

Remplacement de mobilier vétuste,

Réfection de sanitaires,

Achat de matériel sportif pour les gymnases scolaires.

Coût estimé : 600 000 €

Financement : contre-budget investissement (abandon de projets superflus ou symboliques).

Explications complémentaires : cette proposition s'accompagne d'un suivi rigoureux pour s'assurer que les objectifs fixés soient atteints dans les délais et le budget impartis.

2.3 - Proposition 3 : Surveillance renforcée des activités périscolaires

Objectif : garantir la neutralité des animations proposées en temps périscolaire (avant/après l'école, mercredi). Cette action vise également à garantir un usage optimal des fonds et à maximiser les bénéfices pour les habitants.

Mesures :

Création d'un référentiel municipal de neutralité républicaine,

Audit annuel des associations intervenant auprès des enfants,

Possibilité de retirer l'agrément municipal aux structures véhiculant une idéologie (woke, communautaire, confessionnelle...).

Coût estimé : 20 000 € / an (audits, référentiel, veille)

Financement : redéploiement des crédits "animation - communication".

2.4 - Proposition 4 : Crédit d'un fonds "Activités extrascolaires pour tous"

Objectif : permettre aux familles modestes d'accéder aux activités sportives et culturelles municipales. Cette action vise également à garantir un usage optimal des fonds et à maximiser les bénéfices pour les habitants.

Modalités : prise en charge partielle (jusqu'à 50 %) des frais d'inscription aux clubs ou ateliers municipaux pour les enfants de familles annéciennes.

Dotation annuelle initiale : 150 000 €

Financement : réduction des subventions à certaines structures sous-utilisées (cf. contre-budget fonctionnement).

Explications complémentaires : cette proposition s'accompagne d'un suivi rigoureux pour s'assurer que les objectifs fixés soient atteints dans les délais et le budget impartis.

2.5 - Proposition 5 : Crédit d'un programme intergénérationnel écoles-seniors

Objectif : favoriser la transmission, les liens sociaux, et la mémoire vivante dans les écoles.

Mise en œuvre :

1 projet pilote par quartier en lien avec les maisons de retraite et les écoles élémentaires,

Témoignages historiques, ateliers partagés (cuisine, lecture, histoire locale).

Coût estimé : 30 000 € / an

Financement : enveloppe petite enfance réaffectée (contre-budget).

2.6 - Proposition 6 : Gel des investissements dans les structures parascolaires idéologiques

Objectif : interrompre tout financement ou extension de structures comme la MJC Mikado tant qu'un audit d'impact n'est pas réalisé.

Décision : suspension des crédits nouveaux, nomination d'une mission d'inspection.

Coût : économie de 250 000 € / an environ selon le contre-budget fonctionnement.

Explications complémentaires : cette proposition s'accompagne d'un suivi rigoureux pour s'assurer que les objectifs fixés soient atteints dans les délais et le budget impartis.

Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Rénovation thermique (20 sites)	2 000 000 €
Réfection équipements & gymnases	600 000 €
Contrôle des activités périscolaires	20 000 €
Fonds extrascolaire familles modestes	150 000 €
Programme intergénérationnel	30 000 €
Gel investissements MJC idéologiques	-250 000 € (économie)
Total net (année 1)	2 550 000 €

Remarque : Cette enveloppe est finançable à 100 % par la marge d'investissement dégagée dans le contre-budget RN, sans impôt supplémentaire, et compatible avec les cofinancements publics existants.

3. ÉCONOMIE LOCALE, ARTISANAT ET CIRCUITS COURTS : L'EXCELLENCE SAVOYARDE À L'HONNEUR

Constat : Annecy et son bassin possèdent un tissu exceptionnel d'artisans, d'industriels et de producteurs locaux. Pourtant, la commande publique reste trop souvent orientée vers de grands groupes extérieurs, sans stratégie de réciprocité économique. Nous voulons réanimer l'économie municipale dans son territoire et récompenser l'innovation locale.

Éléments d'explication : ce chapitre vise à stimuler l'économie locale, valoriser le savoir-faire savoyard et favoriser les circuits courts. L'objectif est de créer un cercle vertueux où la consommation locale renforce l'emploi et le dynamisme économique du territoire.

3.1 - Proposition 1 : Réserver les achats publics à l'économie locale dès que possible

Objectif : favoriser les entreprises, artisans, agriculteurs et prestataires de Haute-Savoie dans tous les marchés publics municipaux. Cette mesure contribue également à dynamiser le tissu économique local et à renforcer l'identité savoyarde.

Mesures concrètes :

Révision des critères d'attribution des marchés pour intégrer le critère favorisant la production de proximité (léggalement possible),

Lancement d'un Plan "Achetons Savoyard" : objectif de relocalisation de 30 % des achats sur le territoire (dans le respect de la réglementation des marchés publics).

Coût :

Coût direct nul - gains indirects pour l'économie locale.

Coût neutre, mise en œuvre par la direction marchés publics.

Explications complémentaires : en soutenant la production et la consommation locales, nous réduisons l'empreinte carbone, consolidons les emplois et préservons les traditions régionales.

3.2 - Proposition 2 : Créer un Prix de l'innovation annécienne

Objectif : récompenser chaque année une startup, une TPE ou un artisan local innovant au service d'Annecy. Cette mesure contribue également à dynamiser le tissu économique local et à renforcer l'identité savoyarde.

Critères : innovation utile à la ville (environnement, mobilité, logement, culture, artisanat...).

Récompense :

1er prix : 20 000 €

2ème prix : 10 000 €

3ème prix : 5 000 €

Dotation annuelle totale : 35 000 €

Financement : réaffectation d'une partie des crédits communication.

Explications complémentaires : en soutenant la production et la consommation locales, nous réduisons l'empreinte carbone, consolidons les emplois et préservons les traditions régionales.

3.3 - Proposition 3 : Créer une “Maison de l'Artisanat Savoyard”

Objectif : valoriser les savoir-faire locaux, organiser des expositions, ventes, et ateliers. Cette mesure contribue également à dynamiser le tissu économique local et à renforcer l'identité savoyarde.

Lieu pressenti : local municipal vacant ou réhabilité (ex : centre-ville ou zone piétonne).

Coût estimé :

Travaux / aménagement : 150 000 € (investissement ponctuel)

Fonctionnement annuel : 50 000 €

Total année 1 : 200 000 €

Financement : ligne culture/événementiel du contre-budget.

3.4 - Proposition 4 : Conditionner certaines subventions municipales à l'achat local

Objectif : inciter les associations ou structures subventionnées à se fournir en local (restauration, matériel, impression...). Cette mesure contribue également à dynamiser le tissu économique local et à renforcer l'identité savoyarde.

Application : bonus de subvention si +50 % des dépenses en faveur de la transition écologique, du soutien aux producteurs locaux dans le cadre de circuit court ou de l'économie sociale et solidaire.

Coût : neutre, adaptation des critères de versement.

3.5 - Proposition 5 : Créer des marchés municipaux "Nos producteurs"

Objectif : renforcer la visibilité des producteurs et artisans locaux (hors circuits touristiques classiques). Créer des marchés municipaux réservés aux producteurs en vente directe et artisans enregistrés dans les chambres consulaires locales (Chambre d'agriculture et Chambre des métiers de Haute-Savoie)

Mise en œuvre :

1 marché mensuel par quartier (hors saison estivale),

Marché dédié au circuit

Coût estimé :

Logistique, communication, gardiennage : $10 \text{ marchés} \times 3\,000 \text{ €} = 30\,000 \text{ € / an}$

Financement : ligne événementielle.

Explications complémentaires : en soutenant la production et la consommation locales, nous réduisons l'empreinte carbone, consolidons les emplois et préservons les traditions régionales.

3.6 - Proposition 6 : Réserver des emplacements d'honneur à des artisans/restaurateurs locaux dans les grands événements (marché de Noël, fête du lac...)

Objectif : rendre visible le terroir local dans les manifestations les plus fréquentées. Cette mesure contribue également à dynamiser le tissu économique local et à renforcer l'identité savoyarde.

Mise en œuvre :

1 "chalet d'honneur" au marché de Noël réservé à un restaurateur emblématique gagnant du concours « artisan/restaurateur d'honneur d'Annecy »

Sélection d'un artisan d'excellence chaque année pour une vitrine offerte.

Coût estimé : 20 000 € / an

Financement : ligne "marché de Noël" du budget événementiel.

Explications complémentaires : en soutenant la production et la consommation locales, nous réduisons l'empreinte carbone, consolidons les emplois et préservons les traditions régionales.

✓ Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Plan "Achetons Savoyard"	Coût neutre
Prix de l'innovation	35 000 €
Maison de l'Artisanat Savoyard	200 000 €
Condition subventions à l'achat local	Coût neutre
Marchés 100 % locaux	30 000 €
Chalets d'honneur - événements	20 000 €
Total estimé (année 1)	285 000 €

Remarque : Ces mesures ont un retour économique fort pour le territoire et sont financées sans hausse d'impôts, via redéploiement des lignes culture/communication du contre-budget RN.

4. LOGEMENT ET URBANISME : MAÎTRISER LA CROISSANCE, PRIVILÉGIER LES ANNÉCIENS

Constat : Annecy fait face à une pression foncière et immobilière très forte, due à sa situation géographique, son attractivité, mais aussi à des choix de développement mal encadrés. De nombreux jeunes Annéciens ne peuvent plus se loger. Il est temps de reprendre la main sur le logement, en donnant la priorité aux familles locales, aux jeunes actifs, et aux agents indispensables.

Éléments d'explication : ce chapitre aborde la question du logement et de l'urbanisme avec une priorité donnée aux habitants d'Annecy. L'objectif est de favoriser un développement harmonieux, de garantir l'accès au logement pour toutes les générations et de préserver la qualité de vie.

4.1 - Proposition 1 : Croissance urbaine maîtrisée, par secteurs

Objectif : refuser les projets de bétonisation massive qui bouleversent l'équilibre des quartiers. Cette proposition répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de logements et de soutenir la mixité sociale.

Mise en œuvre :

La mairie s'opposera, dans le cadre de la légalité, à la création d'ensembles immobiliers démesurés qui déséquilibreraient la vie d'un quartier.

Concrètement, la municipalité utilisera tous les outils réglementaires existants (permis de construire, avis défavorables, modifications du PLUi au sein du Grand Annecy) pour limiter la densité excessive, préserver l'harmonie architecturale et garantir une qualité de vie durable aux habitants.

Coût : neutre, modification réglementaire portée par les élus municipaux.

Explications complémentaires : ces mesures visent à répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures, en agissant à la fois sur la régulation, l'aide et la planification.

4.2 - Proposition 2 : Priorité aux jeunes couples annéciens dans l'attribution des logements sociaux

Objectif : faciliter l'installation de la jeunesse locale sans qu'elle soit expulsée par le marché. Cette proposition répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de logements et de soutenir la mixité sociale.

Mise en œuvre : La mairie défendra, dans les commissions d'attribution, une priorité aux jeunes actifs et familles qui travaillent et vivent à Annecy, afin de leur permettre de s'installer durablement dans la commune.

Coût : neutre, applicable via les commissions d'attribution.

Explications complémentaires : ces mesures visent à répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures, en agissant à la fois sur la régulation, l'aide et la planification.

4.3 - Proposition 3 : Réservation de logements sociaux pour les agents essentiels

Objectif : loger les policiers, enseignants, soignants travaillant à Annecy. Cette proposition répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de logements et de soutenir la mixité sociale.

Mise en œuvre :

La mairie orientera son contingent de logements sociaux en faveur des agents essentiels (policiers, enseignants, soignants), afin de favoriser leur installation et leur fidélisation à Annecy, tout en respectant les critères légaux d'attribution.

Coût :

Coût direct nul, logements déjà existants.

Perte locative minime, compensée par le maintien des services publics de proximité.

Explications complémentaires : ces mesures visent à répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures, en agissant à la fois sur la régulation, l'aide et la planification.

4.4 - Proposition 4 : Aide à l'accession à la propriété pour les jeunes ménages

Objectif : permettre aux primo-accédants annéciens d'acheter leur logement. Cette proposition répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de logements et de soutenir la mixité sociale.

Modalités :

Subvention jusqu'à 10 000 € pour un achat dans Annecy, sous condition de résidence locale de 5 ans minimum.

Plafond de revenus et obligation de résidence principale pendant 7 ans.

Dotation initiale : 100 bénéficiaires × 10 000 € = 1 000 000 €

Financement : ligne investissement, contre-budget RN.

Explications complémentaires : ces mesures visent à répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures, en agissant à la fois sur la régulation, l'aide et la planification.

4.5 - Proposition 5 : Soutien au logement intergénérationnel local

Objectif : favoriser les projets de cohabitation entre jeunes et seniors. Cette proposition répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de logements et de soutenir la mixité sociale.

Mise en œuvre :

Aides aux associations locales de logement intergénérationnel (suivi, accompagnement),

Soutien à des micro-projets portés par bailleurs ou tiers-lieux.

Dotation annuelle : 50 000 €

Financement : réaffectation de crédits "inclusion symbolique".

Explications complémentaires : ces mesures visent à répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures, en agissant à la fois sur la régulation, l'aide et la planification.

4.6 - Proposition 6 : Maintien et durcissement du plafond Airbnb / meublés touristiques

Objectif : freiner la disparition des logements à l'année pour les habitants. Cette proposition répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de logements et de soutenir la mixité sociale.

Mise en œuvre :

Maintien du plafond actuel de 120 jours par an,

Contrôles renforcés sur les déclarations,

Amende locale systématique en cas de dépassement.

Coût :

1 agent municipal à mi-temps + système de suivi : 30 000 € / an

Financement : ligne administration générale.

Explications complémentaires : ces mesures visent à répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures, en agissant à la fois sur la régulation, l'aide et la planification.

Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Urbanisme sectorisé	Coût neutre
Priorité logement social aux Annéciens	Coût neutre
Logements réservés agents essentiels	Coût neutre
Aide à l'accession à la propriété	1 000 000 €
Soutien logement intergénérationnel	50 000 €
Régulation Airbnb renforcée	30 000 €
Total estimé (année 1)	1 080 000 €

Remarque : Ce plan permet de concilier développement maîtrisé et justice territoriale, avec une priorité claire aux habitants d'Annecy, et un usage intelligent des marges financières disponibles.

5. CULTURE, IDENTITÉ ET ÉVÉNEMENTS : UNE VILLE FIDÈLE À SES RACINES

Constat : Annecy, ville de culture et d'histoire, voit depuis plusieurs années sa programmation culturelle évoluer vers un modèle standardisé, mondialisé, parfois idéologique. Les traditions locales, l'artisanat savoyard et les racines annécianes sont peu valorisés. Il est temps de remettre en avant l'identité savoyarde dans toutes les politiques culturelles et événementielles.

Éléments d'explication : ce chapitre met en avant la culture savoyarde comme élément central de l'identité annécienne. Les propositions visent à valoriser les traditions, soutenir les artistes locaux et renforcer le lien entre événements culturels et tissu économique.

5.1 - Proposition 1 : Recentrer la politique culturelle sur l'enracinement local

Objectif : faire de la culture un outil de transmission des savoirs, des traditions et de l'histoire locale. Cette action contribue aussi à préserver et transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures.

Mesures :

Lancement d'un label "Culture Savoyarde" pour les projets artistiques locaux,

Subventions majorées pour les associations culturelles œuvrant à la mémoire, aux traditions, à la musique et à l'art savoyards.

Coût estimé : 100 000 € / an

Financement : redéploiement d'une partie des crédits "arts contemporains importés".

Explications complémentaires : ces mesures offrent une meilleure visibilité aux acteurs locaux, stimulent l'économie et renforcent la fierté d'appartenance à la région.

5.2 - Proposition 2 : Refonte du Marché de Noël au profit des producteurs savoyards

Objectif : retrouver l'authenticité d'un marché enraciné, mettant en avant les métiers et produits de Haute-Savoie. Cette action contribue aussi à préserver et transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures.

Mesures concrètes :

La mairie refondra le Marché de Noël pour privilégier l'authenticité et l'artisanat local. Au moins 70 % des stands seront attribués à des artisans et producteurs dont l'activité valorise les traditions savoyardes, les circuits courts ou la gastronomie régionale. Un chalet d'honneur sera attribué chaque année au lauréat d'un concours municipal, ouvert aux restaurateurs et artisans locaux, et organisé selon des critères transparents. Les stands standardisés, sans lien avec l'esprit de Noël ou l'identité locale, seront supprimés.

Coût estimé : coût neutre, réorientation des stands - possible gain via fréquentation accrue.

Explications complémentaires : ces mesures offrent une meilleure visibilité aux acteurs locaux, stimulent l'économie et renforcent la fierté d'appartenance à la région.

5.3 - Proposition 3 : Création d'une Fête de l'identité annécienne et savoyarde

Objectif : célébrer les traditions régionales, les langues locales, les métiers d'autan, dans un événement populaire. Cette action contribue aussi à préserver et transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures.

Période proposée : printemps - en complément des festivités estivales.

Coût estimé : 80 000 € / an

Financement : ligne événementiel, via réorientation de fêtes moins populaires ou redondantes.

Explications complémentaires : ces mesures offrent une meilleure visibilité aux acteurs locaux, stimulent l'économie et renforcent la fierté d'appartenance à la région.

5.4 - Proposition 4 : Priorité aux artistes locaux dans la programmation culturelle municipale

Objectif : soutenir les créateurs annéciens plutôt que faire venir des artistes surpayés d'autres régions ou pays. Cette action contribue aussi à préserver et transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures.

Application :

La mairie donnera la priorité aux artistes locaux dans la programmation culturelle municipale, afin de valoriser les talents annéciens et savoyards. Un "passeport culturel" sera créé pour identifier et accompagner les créateurs émergents. Les festivals et maisons de

quartier proposeront en majorité des artistes issus du territoire, tout en restant ouverts à des apports extérieurs de qualité.

Coût estimé : coût neutre - réaffectation.

Explications complémentaires : ces mesures offrent une meilleure visibilité aux acteurs locaux, stimulent l'économie et renforcent la fierté d'appartenance à la région.

5.5 - Proposition 5 : Refus des événements culturels idéologisés ou communautaristes

Objectif : garantir la neutralité républicaine de tous les événements subventionnés. Cette action contribue aussi à préserver et transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures.

Mesures :

Création d'un comité de veille culturelle chargé de vérifier les contenus,

Retrait de toute subvention ou soutien logistique à des structures véhiculant un message communautaire, religieux ou idéologique.

Coût estimé : 10 000 € / an (fonctionnement comité)

Gain potentiel : économies sur subventions problématiques.

Explications complémentaires : ces mesures offrent une meilleure visibilité aux acteurs locaux, stimulent l'économie et renforcent la fierté d'appartenance à la région.

5.6 - Proposition 6 : Mieux associer les commerçants et artisans aux grands événements municipaux

Objectif : intégrer les acteurs économiques locaux à la vie festive de la ville. Cette action contribue aussi à préserver et transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures.

Mesures :

La mairie associera systématiquement les commerçants et artisans à l'organisation des grands événements municipaux à travers un comité de concertation dédié. Les artisans et exposants valorisant les circuits courts, les savoir-faire locaux ou l'éco-responsabilité bénéficieront de conditions de participation avantageuses, afin de mettre en avant l'identité annécienne et savoyarde.

Coût estimé : 20 000 € / an

Financement : ligne "événementiel générique".

Explications complémentaires : ces mesures offrent une meilleure visibilité aux acteurs locaux, stimulent l'économie et renforcent la fierté d'appartenance à la région.

Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Label et soutien Culture Savoyarde	100 000 €
Refonte du Marché de Noël	Coût neutre
Fête de l'identité savoyarde	80 000 €
Priorité aux artistes locaux	Coût neutre
Comité de veille culturelle	10 000 €
Inclusion des commerçants aux événements	20 000 €
Total estimé (année 1)	210 000 €

6. TROISIÈME ÂGE ET LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL : HONORER, PROTÉGER, TRANSMETTRE

Constat : Trop de politiques municipales traitent les personnes âgées uniquement sous l'angle social ou médical. Or, les aînés sont des piliers de la mémoire locale et de la transmission. Il est temps de leur redonner une place pleine et entière dans la vie publique, tout en assurant leur tranquillité et leur sécurité.

Éléments d'explication : ce chapitre met l'accent sur la solidarité entre générations et l'accompagnement des aînés. L'objectif est de renforcer les liens sociaux, d'assurer la sécurité et le bien-être des seniors, et de favoriser leur autonomie grâce à des aménagements adaptés.

6.1 - Proposition 1 : Création d'un programme de visites de convivialité jeunes-seniors

Objectif : rompre l'isolement des personnes âgées, tout en responsabilisant les jeunes. Elle vise également à encourager le partage d'expériences et à préserver l'implication active des seniors dans la vie locale.

Mise en œuvre :

Mise en place d'un programme où des jeunes volontaires (lycéens, étudiants, jeunes adultes) s'engagent à rendre visite à un senior isolé une fois par mois.

En échange : chèques-cadeaux culturels ou sportifs, places gratuites à des événements municipaux.

Coût estimé :

Dotation de chèques culture/sport + coordination : 60 000 € / an

Financement : ligne "animation jeunesse" - réaffectation via le contre-budget RN.

6.2 - Proposition 2 : Création de rencontres intergénérationnelles dans les MJC et écoles

Objectif : valoriser l'expérience des aînés, renforcer les liens éducatifs, lutter contre le vieillissement isolé. Elle vise également à encourager le partage d'expériences et à préserver l'implication active des seniors dans la vie locale.

Exemples de projets :

Témoignages d'histoire locale,

Ateliers cuisine, patrimoine, musique entre générations,

Parrainage de classes de primaire par des résidents de maisons de retraite.

Coût estimé : 30 000 € / an

Financement : ligne "culture et éducation".

Explications complémentaires : ces actions permettent de lutter contre l'isolement, d'améliorer la qualité de vie et de maintenir un lien social fort au sein de la communauté.

6.3 - Proposition 3 : Plan tranquillité senior

Objectif : sécuriser les personnes âgées dans leur logement et dans l'espace public. Elle vise également à encourager le partage d'expériences et à préserver l'implication active des seniors dans la vie locale.

Mesures :

Déploiement de boutons d'alerte dans les logements sociaux seniors,

Organisation de patrouilles de la police municipale aux heures sensibles dans les quartiers à forte population âgée.

Coût estimé :

Matériel + personnel : 100 000 € / an

Financement : réaffectation sécurité + participation intercommunalité.

Explications complémentaires : ces actions permettent de lutter contre l'isolement, d'améliorer la qualité de vie et de renforcer un lien social fort au sein de la communauté.

6.4 - Proposition 4 : Aide municipale à l'adaptation des logements au vieillissement

Objectif : permettre aux aînés de rester à domicile le plus longtemps possible. Elle vise également à encourager le partage d'expériences et à préserver l'implication active des seniors dans la vie locale.

Modalités :

Subvention plafonnée à 3 000 € pour installation d'équipements PMR (barres d'appui, douches accessibles, etc.)

Public ciblé : propriétaires modestes + bailleurs sociaux.

Dotation annuelle initiale : 300 000 €

Financement : budget investissement, ligne "logement social ciblé".

Explications complémentaires : ces actions permettent de lutter contre l'isolement, d'améliorer la qualité de vie et de maintenir un lien social fort au sein de la communauté.

6.5 - Proposition 5 : Crédit d'un Conseil des Sages d'Annecy

Objectif : associer des seniors à l'élaboration de certaines politiques municipales (transmission, patrimoine, vie locale). Elle vise également à encourager le partage d'expériences et à préserver l'implication active des seniors dans la vie locale.

Composition : bénévoles retraités choisis sur dossier, à parité avec les élus.

Coût : coût quasi nul (logistique, salle, coordination) ≈ 5 000 € / an

Financement : ligne démocratie locale.

Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Programme jeunes-seniors	60 000 €
Rencontres intergénérationnelles	30 000 €
Plan tranquillité senior	100 000 €
Aide à l'adaptation des logements	300 000 €
Conseil des Sages	5 000 €
Total estimé (année 1)	495 000 €

7. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : UNE ÉCOLOGIE CONCRÈTE, SANS DOGME

Constat : Annecy est une ville naturellement écologique, grâce à son lac, ses montagnes et sa culture du respect de la nature. Pourtant, l'actuelle majorité a imposé une écologie punitive : lutte contre la voiture sans alternative, bétonisation paradoxale, multiplication des dépenses idéologiques. Nous proposons une écologie pragmatique, progressive et concrète, tournée vers le quotidien des Annéciens.

Éléments d'explication : ce chapitre présente des mesures destinées à améliorer le cadre de vie, renforcer la mobilité et anticiper les effets du changement climatique. L'objectif est de concilier confort urbain, fluidité des déplacements et respect de l'environnement.

7.1 - Proposition 1 : Refonte du plan “fraîcheur urbaine” pour lutter contre les poches de chaleur

Objectif : améliorer le confort thermique des habitants pendant les périodes de canicule. Elle vise également à favoriser un urbanisme plus résilient et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs.

Mesures :

Poursuite de la désimperméabilisation des cours d'école et places minéralisées,

Création de zones d'ombre (végétalisation, pergolas, brumisateurs),

Rénovation thermique ciblée des bâtiments publics exposés.

Sites prioritaires : écoles, quartiers de la gare, Novel, Courier.

Coût estimé : 700 000 € / an (phases 1 et 2)

Financement : ligne investissement (contre-budget RN).

Explications complémentaires : ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de transition urbaine, alliant qualité de vie, économie d'énergie et attractivité de la ville.

7.2 - Proposition 2 : Moratoire sur toute interdiction de circulation sans alternative multimodale opérationnelle

Objectif : garantir le droit à la mobilité tant que les transports en commun et pistes cyclables ne sont pas suffisants. Elle vise également à favoriser un urbanisme plus résilient et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs.

Mesures :

Refus des nouvelles zones interdites aux voitures,

Suspension du plan de restriction du trafic centre-ville tant qu'une alternative concrète n'est pas mise en place.

Coût : coût neutre, engagement politique.

7.3 - Proposition 3 : Plan pluriannuel de développement des transports doux, sans guerre à la voiture

Objectif : rendre les mobilités alternatives attractives avant d'interdire. Elle vise également à favoriser un urbanisme plus résilient et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs.

Mesures :

Création de 10 km de pistes cyclables interconnectées (pas des pistes isolées),

Amélioration de la signalisation, parkings vélos, éclairage nocturne.

Coût estimé : 150 000 €/km → 1 500 000 €

Plan sur 3 ans : phase 1 = 500 000 € (année 1)

Financement : budget voirie, subventions départementales.

7.4 - Proposition 4 : Allocation de ressources supplémentaires à la création de “jardins de quartier” en partenariat avec les habitants

Objectif : renforcer le lien social et la végétalisation urbaine à échelle humaine. Elle vise également à favoriser un urbanisme plus résilient et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs.

Mise en œuvre :

1 jardin partagé par quartier, en lien avec les écoles, maisons de quartier ou associations de riverains.

Parcelles réservées aux familles sans jardin ou en appartement.

Coût estimé : $10 \text{ jardins} \times 10\,000 \text{ €} = 100\,000 \text{ €}$

Financement : ligne cadre de vie + appels à projet “Nature en ville”.

Explications complémentaires : ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de transition urbaine, alliant qualité de vie, économie d'énergie et attractivité de la ville.

7.5 - Proposition 5 : Création d'un comité de concertation avec les commerçants pour tout projet impactant la mobilité

Objectif : associer les acteurs économiques aux décisions écologiques ayant un effet sur l'accessibilité ou les flux. Elle vise également à favoriser un urbanisme plus résilient et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs.

Fonctionnement :

Réunion obligatoire avec les commerçants pour tout chantier ou nouvelle réglementation affectant les accès,

Compte-rendu public des concertations.

Coût estimé : coût neutre, simple obligation procédurale.

Explications complémentaires : ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de transition urbaine, alliant qualité de vie, économie d'énergie et attractivité de la ville.

 **Récapitulatif budgétaire (année 1)**

Mesure	Coût estimé
Plan fraîcheur urbaine	700 000 €
Moratoire sur restrictions circulation	Coût neutre
Début plan mobilité douce (phase 1)	500 000 €
Jardins partagés de quartier	100 000 €
Concertation commerçants / mobilité	Coût neutre
Total estimé (année 1)	1 300 000 €

8. JEUNESSE, ÉQUIPEMENTS DE QUARTIER ET ASSOCIATIONS : POUR UNE POLITIQUE UTILE, NEUTRE ET EFFICACE

Constat : De nombreuses structures dédiées à la jeunesse (maisons de quartier, MJC, espaces numériques, tiers-lieux, etc.) absorbent des budgets importants sans preuve d'efficacité réelle. Certaines associations y introduisent des contenus communautaristes ou idéologiques. Nous voulons une politique juste, contrôlée et utile, qui respecte les familles et les valeurs de la République.

Éléments d'explication : ce chapitre met l'accent sur l'optimisation des ressources municipales et l'amélioration de l'efficacité des équipements et associations. L'objectif est de réaliser des économies tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité des services offerts à la population.

8.1 - Proposition 1 : Audit global de l'efficacité des équipements de quartier

Objectif : évaluer sérieusement l'impact réel des structures financées par la ville. Cette mesure permet également d'identifier les postes de dépenses optimisables sans nuire aux prestations fournies.

Structures concernées : MJC, Maison de l'Enfance, Espace Numérique, Mikado, tiers-lieux...

Mesures :

Audit indépendant mandaté dès la première année,

Suspension des investissements nouveaux dans ces structures en attendant les résultats.

Coût audit : 30 000 €

Économie immédiate estimée : 250 000 € / an (gel d'investissements inutiles selon contre-budget fonctionnement)

Explications complémentaires : ces actions contribuent à une gestion plus saine et transparente des finances locales, tout en libérant des marges pour des projets prioritaires.

8.2 - Proposition 2 : Contrôle renforcé des associations subventionnées

Objectif : garantir la neutralité des contenus et empêcher toute dérive idéologique. Cette mesure permet également d'identifier les postes de dépenses optimisables sans nuire aux prestations fournies.

Mesures :

Mise en place d'une charte de neutralité républicaine obligatoire,

Retrait des subventions à toute structure promouvant :

Des revendications communautaires,

Des discours idéologiques (wokisme, théorie du genre, racialisme...),

Des références confessionnelles.

Coût estimé : 10 000 € / an

Économie potentielle : jusqu'à 100 000 € / an (selon audit des structures existantes)

Explications complémentaires : ces actions contribuent à une gestion plus saine et transparente des finances locales, tout en libérant des marges pour des projets prioritaires.

8.3 - Proposition 3 : Réorientation des équipements vers des activités utiles, non idéologiques

Objectif : recentrer les maisons de quartier sur des missions de service public réel. Cette mesure permet également d'identifier les postes de dépenses optimisables sans nuire aux prestations fournies.

Contenu :

Renforcement des ateliers d'aide scolaire, orientation, accès à l'emploi, sports,

Fin des subventions pour les animations "d'identité floue" ou déconnectées.

Coût estimé : coût neutre, réallocation interne du budget "jeunesse"

Explications complémentaires : ces actions contribuent à une gestion plus saine et transparente des finances locales, tout en libérant des marges pour des projets prioritaires.

8.4 - Proposition 4 : Création de partenariats intergénérationnels et éducatifs dans les maisons de quartier

Objectif : renforcer les ponts avec les écoles, les maisons de retraite, les familles. Cette mesure permet également d'identifier les postes de dépenses optimisables sans nuire aux prestations fournies.

Exemples :

Ateliers numériques seniors-jeunes,

Parrainage de jeunes collégiens par des retraités bénévoles,

Activités sportives familiales.

Coût estimé : 50 000 € / an

Financement : ligne jeunesse et inclusion du contre-budget.

Explications complémentaires : ces actions contribuent à une gestion plus saine et transparente des finances locales, tout en libérant des marges pour des projets prioritaires.

8.5 - Proposition 5 : Remise à niveau des équipements sportifs de proximité

Objectif : offrir aux jeunes un cadre digne pour les pratiques sportives dans les quartiers. Cette mesure permet également d'identifier les postes de dépenses optimisables sans nuire aux prestations fournies.

Travaux prévus :

Réhabilitation de 5 gymnases ou terrains (sols, vestiaires, éclairage).

Coût estimé : 400 000 €

Financement : ligne investissement - réaffectation de crédits "tiers-lieux" peu fréquentés.

Explications complémentaires : ces actions contribuent à une gestion plus saine et transparente des finances locales, tout en libérant des marges pour des projets prioritaires.

 **Récapitulatif budgétaire (année 1)**

Mesure	Coût estimé	Économies associées
Audit des équipements	30 000 €	~250 000 €
Contrôle des associations	10 000 €	~100 000 €
Réorientation des activités	Coût neutre	—
Activités intergénérationnelles	50 000 €	—
Réhabilitation équipements sportifs	400 000 €	—
Total estimé brut	490 000 €	350 000 € d'économies
Total net (année 1)	140 000 €	

9. VIE QUOTIDIENNE, GOUVERNANCE, MOBILITÉS : UNE VILLE GÉRÉE POUR LES HABITANTS

Éléments d'explication : ce chapitre regroupe des mesures de vie quotidienne et de gouvernance destinées à simplifier les démarches, améliorer la transparence, fluidifier la circulation et valoriser le patrimoine. L'objectif est de rendre l'action municipale plus lisible, plus accessible et plus utile pour chaque habitant.

9.1 - Proposition 1 : Simplification des démarches administratives et création d'un guichet "Mon Annecy"

Objectif : simplifier l'accès aux services municipaux, en finir avec les circuits complexes. Cette proposition vise aussi à améliorer l'expérience usager et à garantir une application simple et efficace sur le terrain.

Mesures :

Création d'un guichet unique physique + en ligne pour toutes les démarches (inscriptions, logement, urbanisme, événements, etc.).

Suivi personnalisé via un numéro de dossier unique.

Coût estimé : 120 000 € (informatique + personnel)

Financement : ligne modernisation, contre-budget RN.

Explications complémentaires : ces actions renforcent la qualité de service, clarifient les responsabilités et permettent d'investir sur des priorités utiles au quotidien.

9.2 - Proposition 2 : Allocation de ressources supplémentaires au budget dédié aux projets de participation citoyenne

Objectif : permettre aux Annéciens de proposer et voter des projets utiles. Cette proposition vise aussi à améliorer l'expérience usager et à garantir une application simple et efficace sur le terrain.

Modalités :

Budget annuel : 300 000 €,

Réservé aux projets non idéologiques, non communautaires, validés sur critères de neutralité.

Financement : ligne communication participative - réaffectation complète.

Explications complémentaires : ces actions renforcent la qualité de service, clarifient les responsabilités et permettent d'investir sur des priorités utiles au quotidien.

9.3 - Proposition 3 : Charte de transparence pour les élus et les associations subventionnées

Objectif : restaurer la confiance dans la gestion publique. Cette proposition vise aussi à améliorer l'expérience usager et à garantir une application simple et efficace sur le terrain.

Mesures :

Publication systématique des absences aux conseils municipaux,

Liste publique des montants versés aux associations et des motifs,

Déclaration de conflits d'intérêts renforcée.

Coût estimé : coût neutre

9.4 - Proposition 4 : Remise à plat des priorités de circulation

Objectif : mettre fin au chaos circulatoire provoqué par des aménagements incohérents. Cette proposition vise aussi à améliorer l'expérience usager et à garantir une application simple et efficace sur le terrain.

Mesures :

Moratoire sur les "zones à accès limité" tant que les alternatives ne sont pas prêtes,

Coordination entre stationnement, flux de transport, travaux et fêtes locales.

Coût estimé : coût neutre, mesure réglementaire.

9.5 - Proposition 5 : Rénovation des fontaines, lavoirs et patrimoine annécien du quotidien

Objectif : valoriser les lieux symboliques du patrimoine quotidien. Cette proposition vise aussi à améliorer l'expérience usager et à garantir une application simple et efficace sur le terrain.

Cibles : lavoirs publics, fontaines de quartier, petites chapelles, murets traditionnels.

Coût estimé : 250 000 € / an (programme pluriannuel sur 6 ans)

Financement : ligne culture/patrimoine du contre-budget.

9.6 - Proposition 6 : Renforcement du plan "voirie - trottoirs accessibles"

Objectif : rendre les déplacements plus sûrs et accessibles à tous. Cette proposition vise aussi à améliorer l'expérience usager et à garantir une application simple et efficace sur le terrain.

Contenu :

Réfection de 5 km de trottoirs prioritaires,

Adaptation des trottoirs aux normes PMR.

Coût estimé : 100 000 €/km → 500 000 €

Financement : ligne accessibilité - contre-budget RN.

Récapitulatif budgétaire (année 1)

Mesure	Coût estimé
Guichet unique "Mon Annecy"	120 000 €
Budget participatif ciblé	300 000 €
Charte transparence	Coût neutre
Priorisation circulation	Coût neutre
Rénovation patrimoine quotidien	250 000 €
Voirie accessible	500 000 €
Total estimé (année 1)	1 170 000 €

Conclusion

À travers ce programme, la liste « Retrouvons Annecy » porte une vision claire : rendre la ville plus sûre, plus solidaire, plus dynamique et respectueuse de son identité. Chaque mesure présentée a été pensée pour répondre aux besoins concrets des Annéciens, tout en veillant à une gestion rigoureuse des finances publiques. Ce document illustre notre volonté d'agir avec réalisme, sans promesses irréalisables, mais avec la certitude que des solutions existent pour améliorer le quotidien.

Nos priorités sont multiples : renforcer la sécurité, soutenir l'économie locale, développer un logement accessible, préserver notre patrimoine et notre cadre de vie, améliorer les services municipaux et encourager la participation citoyenne. Chacun de ces axes s'appuie sur des propositions précises et chiffrées, garantissant une feuille de route claire pour les années à venir. Nous croyons que l'action municipale doit être proche, efficace et tournée vers l'intérêt général.

En 2026, les Annéciens auront le choix d'un projet responsable, ambitieux et enraciné dans les réalités locales. « Retrouvons Annecy » propose une nouvelle direction, fondée sur l'écoute, le respect et l'engagement. En nous faisant confiance, vous choisissez une équipe prête à défendre vos intérêts et à travailler chaque jour pour une ville plus harmonieuse, plus sûre et plus accueillante pour tous.

Synthèse budgétaire – Équilibre et Marge du Programme Municipal RN à Annecy

1. Économies prévues dans les contre-budgets

Source	Montant (€)
Économies fonctionnement	6 325 000 €
Économies investissement	6 525 000 €
Total économies cumulées	12 850 000 €

2. Coût total du programme proposé (année 1, sans étalement)

Thématique	Montant estimé (€)
Sécurité (vidéo, brigade, logements...)	350 000 €
Éducation et écoles	500 000 €
Soutien à l'économie locale	285 000 €
Logement (aides + logements agents)	1 080 000 €
Culture et identité	210 000 €
Troisième âge / intergénérationnel	495 000 €
Environnement et cadre de vie	1 300 000 €
Jeunesse et associations	140 000 €
Gouvernance, mobilité, patrimoine	1 170 000 €
Total dépenses prévues	5 530 000 €

3. Résultat budgétaire net

Élément	Montant (€)
Total des économies	12 850 000 €
Total des dépenses prévues	5 530 000 €
Excédent budgétaire prévisionnel	7 320 000 €

Conclusion : Le programme est intégralement financé par les économies proposées. Il dégage un excédent prévisionnel de 7 320 000 € dès la première année, assurant une marge de sécurité importante pour gérer les imprévus, variations économiques ou ajustements futurs.